

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE



1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET - 31600
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE** : Monsieur le MAIRE

OBJET de la CONSULTATION : **Marchés de Fournitures** : **Fourniture & Livraison**
au CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL de PROXIMITE d'une REMORQUE PORTE
NACELLE. –

Variantes et options autorisées.

3. **PROCÉDURE de PASSATION** : Procédure Adaptée Ouverte (Articles 28 CMP) **MAPA n°**
2011/ 027 F – Nomenclature : 15.15 -
4. **CRITÈRES** de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés : **(Voir R.C.)**

Candidatures :

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale,
- capacités techniques- expérience et compétences professionnelles,
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité.

Offres :

- Prix : (60%)
- Valeur technique : (40%)

5. **Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques** : si groupement, il sera solidaire.
6. **Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
7. **Retrait du Dossier de Consultation :**

→ **Service des Marchés Publics : demande écrite par Fax au 05 61 51 95 41 –**

→ **Retrait sur le site** : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

Au cas de difficulté particulière d'accès au site, n'hésitez pas à appeler **OMNIKLES au 08 25 00 13 26.**

8. **MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : règlement par mandat administratif en 30 Jours maximum - Budget 2011 Section investissement (fonds propres et subvention du Conseil Général).
9. **Instance chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 📠 05 62 73 57 40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.
10. **Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA**
 - référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
 - référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
 - recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
 - recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
11. **DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES** : lundi 16 mai 2011 - 10 h –
12. **DATE d'ENVOI à la PUBLICATION** : jeudi 28 avril 2011